

Communiqué

Auvergne-Rhône-Alpes

L'offre ADEME pour la transition écologique des entreprises

Des moyens dédiés aux TPE/PME, ETI et grands groupes

*La transition écologique, une opportunité
d'innovation, de compétitivité et d'adaptation aux attentes des marchés et des citoyens.*

Ce communiqué liste les outils et dispositifs portés par l'ADEME, Agence de la transition écologique, et ses partenaires pour accompagner les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes dans leur trajectoire vers la neutralité carbone et l'économie circulaire. Le document fait l'objet d'actualisations régulières téléchargeables sur : <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/>

Vous souhaitez vous informer, vous inspirer et former vos équipes

L'ADEME met à votre disposition :

- Son expertise via des guides pratiques, études, retours d'expériences sur librairie.ademe.fr ;
- Des lettres et magazines, auxquels vous abonner et disponibles sur infos.ademe.fr ;
- Des parcours de formation qui intègrent des modalités d'apprentissage distancielles et présentiels, sur formations.ademe.fr .

Vous souhaitez connaître et réduire l'impact environnemental de votre entreprise

- **Le « Diag Eco-Flux », outil de diagnostic des économies d'eau, énergie, matières et déchets**

Cet accompagnement premium personnalisé sur douze mois est à destination des PME, ETI et groupes du secteur de l'industrie, de la distribution, de l'hôtellerie et de la restauration dont l'effectif de site est compris en 20 et 250 salariés. Effectué en relation avec un expert, ce dispositif identifie des économies concrètes et mesurables avec un retour sur investissement inférieur à un an.

- Coût : 2 000 € HT (20-49 salariés) et 3 000 € HT (50-250 salariés)
- S'inscrire facilement : <http://diagecoflux.bpifrance.fr/>

Pour les **entreprises de moins de 20 salariés**, une prestation équivalente est mise en oeuvre par les réseaux des Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres des Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes.

- <https://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/cci/environnement>
- <https://www.cma-auvergnerrhonealpes.fr/gerer/environnement>

- **Prêt vert ADEME-Bpifrance**

Pour favoriser les actions préconisées par le « Diag Eco-Flux » ou d'autres projets accompagnés par l'ADEME, ce prêt vert, garanti et bonifié, finance les investissements de TPE, PME et ETI visant à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés (économie circulaire, performance énergétique des sites, mobilité « zéro carbone » des salariés et des marchandises, innovation des produits ou des services en matière de protection de l'environnement et/ou permettant une réduction de la consommations d'énergie).

- Montant : de 10 000 € à 1 000 000 €.

- Durée : de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.

Plus d'information : <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME>

- **Le prêt « Economie d'énergie » par Bpifrance**

Garanti et bonifié grâce aux certificats d'économies d'énergie (CEE) portés par le Ministère de l'écologie, il s'adresse aux PME de plus de trois ans engageant un programme d'investissements dans le but d'améliorer leur efficacité énergétique. Il finance les équipements éligibles aux CEE des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie » ainsi que les prestations, matériels et travaux.

- Montant de 10 000 € à 500 000 €.

- Durée : de 3 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.

Plus d'information : <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Economies-d-Energie-PEE>



La Communauté du Coq Vert



Vous êtes une TPE, PME, ETI engagées pour le climat et vous souhaitez rejoindre une **communauté d'acteurs locaux** engagés dans la transition écologique qui pourra vous faire bénéficier d'échanges et de partages des bonnes pratiques, d'un accès à des formations privilégiées liées à la transition environnementale et énergétique et d'une mise en visibilité de votre démarche écologique et un appui opérationnel dans votre communication, la Communauté du Coq Vert est pour vous.

Venez partager votre expérience avec des entrepreneurs locaux et bénéficier de celle **d'entrepreneurs éclairés** afin d'accélérer et **valoriser la transition environnementale et énergétique de votre entreprise**. Rejoignez la Communauté d'acteurs entrepreneurs du Coq Vert pour laquelle Bpifrance, l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique ont joint leurs expertises.

Pour vous inscrire et bénéficier de l'espace digital dédié :

https://mon.bpifrance.fr/authentication/?TAM_OP=login&ERROR_CODE=0x00000000&URL=%2Fmon-espace%2F#/formulaire/ccv

Autres dispositifs

Le **Plan d'accélération de la transition écologique des TPE et PME** présente d'autres outils consultables (Réseau d'entrepreneurs engagés le climat, Climatomètre, 2^{ème} promotion de l'accélération TE, volontaire territorial en entreprise, etc.)

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020.06.05_dp_plantpepme_projet-vf.pdf

Rénovation énergétique et énergies renouvelables thermiques des bâtiments tertiaires

Pour les dépenses engagées par les TPE/PME entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2021, un Crédit d'impôt de 30%, plafonné à 25 000 €, concerne la rénovation énergétique et les installations d'énergies renouvelables des bâtiments tertiaires.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/credit-impot-renovation-energetique-tpepme>.

Vous souhaitez investir dans la décarbonation des activités économiques

Découvrez le parcours « Décarbonation » (conseils, ressources, retours d'expériences...) à votre disposition sur <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie>, ainsi que les dispositifs suivants qui soutiennent la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel.



- **EXPEDITE : expérimentations méthodologiques pour la décarbonation de l'industrie**

Sur la trajectoire « neutralité carbone 2050 », l'initiative EXPEDITE vise à formaliser des méthodologies d'accompagnement des industriels pour leur trajectoire bas-carbone.

Candidatez pour développer et tester, en conditions réelles avec l'industrie, 4 EXPERimentations favorisant la Décarbonation de l'Industrie et sa Transition Energétique

1. Définition de trajectoires d'investissements bas carbone (~15 groupes ind/ multi-sites)
2. Etude d'opportunité du mix énergétique bas carbone (40 à 80 sites industriels)
3. Audit d'effacement de la consommation électrique (~19 sites industriels)
4. Audit stratégie d'approvisionnement en énergies décarbonées (~15 acteurs industriels)

AAP clos après 2^e relève des projets. En attente de réouverture pour 3^e relève en avril 2022.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211006/expedite2021-192>

- **Le « Diag Décarbon'Action » ADEME-Bpifrance**, en collaboration avec l'Association Bilan Carbone

Cet accompagnement propose aux entreprises de moins de 500 salariés, de tous secteurs d'activité, via l'intervention d'un consultant-expert, de réaliser un premier bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), puis d'élaborer d'un plan d'actions sur-mesure et de réaliser leurs premières actions, en associant leurs collaborateurs et leurs clients et fournisseurs.

Reste à charge pour l'entreprise : 4000 € HT (< 250 salariés) / 6 000 € HT (250 à 499 salariés).

Inscriptions sur <http://diagdecarbonaction.bpifrance.fr>

- **Initiative ACT – Assessing low carbon transition**

L'initiative internationale ACT fournit aux entreprises des méthodologies sectorielles de pilotage de leur trajectoire bas carbone. Elle est relayée en France par l'ADEME, avec deux dispositifs ouverts aux entreprises de toutes tailles qui mettent en œuvre une stratégie de décarbonation :

- **ACT « Pas à pas »** outille les entreprises pour conduire la décarbonation de leurs activités, avec une méthode en 5 étapes : diagnostic, élaboration de la stratégie, des objectifs et de la trajectoire de décarbonation, du plan de transition, et suivi de la mise en œuvre.
- **ACT Evaluation** permet aux entreprises d'apprécier l'alignement de leur stratégie avec la trajectoire de décarbonation de leur secteur d'activité, d'identifier les améliorations à apporter et de communiquer efficacement sur leur démarche de transition bas carbone.

Pour en savoir + : <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/ACT2/siGras/0>

NB : pour les TPE/PME, les démarches ACT Pas à pas et ACT Evaluation sont éligibles au dispositif [TREMPLIN PME](#)

- **Investissements d'efficacité énergétique dans l'industrie (procédés et utilités) :**

- Pour les **projets inférieurs à 3 millions d'euros**, un processus de demande de subvention simplifié passe par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). La liste des opérations éligibles et les modalités de soutien sont disponibles sur <https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>.

Ce guichet ouvert en continu se clôturera le **31 décembre 2022**.

L'aide s'adresse aux entreprises industrielles qui réalisent un investissement inscrit à l'actif immobilisé et affecté à une activité industrielle sur le territoire français, lorsque ce bien relève de l'une des 21 catégories appartenant aux 3 grandes familles suivantes :

1. Matériels de récupération de force ou de chaleur (10 catégories de biens ou systèmes) ;
2. Matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations (5 catégories de systèmes) ;
3. Matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles (6 catégories).

- Pour les **projets d'investissements supérieurs à 3 M€** : l'appel à projet DECARB IND soutient les investissements permettant de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des sites industriels, sous la forme de subventions.

AAP clôturé le 14 octobre 2021. Un nouvel AAP pourrait être publié en 2022 dans le cadre du programme France 2030.

- Aides aux études préalables :

- Etude d'amélioration de la performance énergétique en entreprise : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-etudes-projet-damelioration-performance-energetique-entreprises>
- Etude de faisabilité de récupération de chaleur fatale : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-financement-dune-etude-faisabilite-recuperation-chaleur-fatale>

- **Investissement pour la production de chaleur-biomasse :**

- Pour une **production de chaleur supérieure à 12 000 MWh/an** : Appel à projets BCIAT 2021 « Biomasse Energie et Entreprises ». Afin de soutenir la chaleur industrielle bas carbone et l'usage de chaudières biomasse, l'AAP prévoit une aide à l'investissement et, en supplément pour les industries, un mécanisme de soutien au fonctionnement pour compenser les coûts additionnels liés à la substitution d'énergies fossiles par des combustibles décarbonés.

Exemples :

- *Conversion d'une chaufferie fioul ou gaz naturel au bois-énergie*
- [54 exemples d'installation biomasse en entreprise](#)

AAP clôturé le 14 octobre 2021. Un nouvel AAP pourrait être publié en 2022 dans le cadre du programme France 2030.

- Pour une **production de chaleur comprise entre 1 200 et 12 000 MWh/an**, les projets de chaudières biomasse sont soutenus par le Fonds Chaleur « Installation de production de chaleur biomasse/bois » (aide à l'investissement).

Consultation et dépôt de candidature sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/installation-production-chaleur-biomasse-bois>

- **Pour une production de chaleur inférieure à 1200 MWh/an**, les projets peuvent être financés dans le cadre de Contrats Chaleur Renouvelable signés entre l'ADEME et des opérateurs publics ou privés sur les territoires: <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/animer-votre-territoire/contrat-chaleur-renouvelable>

- Aide à l'étude de faisabilité d'une chaufferie biomasse : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/financement-etudes-faisabilite-projets-chaufferie-biomasse?cible=79>
- Aide au développement de l'offre de combustible bois : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-developpement-loffre-combustibles-bois-valorisation-chaufferies-0>

- **« Bon diagnostic carbone » pour les exploitants agricoles**



Ce dispositif est mis en œuvre par des partenaires sélectionnés par l'ADEME pour accompagner les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans dans l'élaboration d'un diagnostic et la conception d'un plan d'actions adapté, créateur de valeurs environnementale et économique.

Modalités détaillées sur : <https://agriculture.gouv.fr/france-relance-diagnostic-carbone-vers-la-decarbonation-des-exploitations-agricoles-0>

Une fois l'étape du diagnostic carbone passée, l'exploitant peut engager les démarches pour obtenir le Label Bas-Carbone, et ainsi obtenir des crédits carbone valorisables auprès d'entreprises agissant pour la compensation de leur empreinte environnementale.

En savoir plus sur le Label bas carbone : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-label-bas-carbone>

Vous souhaitez développer une démarche collective d'écologie industrielle et territoriale

L'Écologie industrielle et territoriale (EIT) vise l'optimisation des ressources (matières, énergie, eau mais aussi locaux, équipements, expertise, etc.) à l'échelle d'un territoire, que ce soit par des synergies de substitution (l'un de mes coproduits devient une matière première pour l'entreprise voisine) ou de mutualisation (collecte mutualisée de déchets...).

L'ADEME préconise la réalisation d'une étude de préfiguration en amont du lancement de la démarche et de la mise en place d'un animateur EIT dédié.

Cette étude permet de mieux cibler les enjeux du territoire et les leviers associés pour y répondre. Il est recommandé que l'étude soit réalisée en interne pour permettre une réelle appropriation des enjeux par la structure porteuse et par l'ensemble des partenaires, avec l'appui éventuel d'un bureau d'études.

Modalité d'aide aux études EIT : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-etudes-prefiguration-dune-demarche-decologie-industrielle-territoriale>

NB : le site www.reseausynapse.org propose un centre de ressources et des outils indispensables aux territoires et acteurs engagés dans l'EIT : cartographie des initiatives EIT existantes, annuaire, communautés de travail, actualités et notes de veille, etc.



Vous souhaitez investir dans le développement de l'hydrogène vert

- **Ecosystèmes territoriaux hydrogène**

Cet appel à projet soutient des investissements qui associent les infrastructures de production / distribution d'hydrogène, et divers usages de l'hydrogène (industriels, mobilité, applications stationnaires d'alimentation électriques).

AAP clôturé le 14 septembre 2021. Un nouvel AAP pourrait être publié en 2022 dans le cadre du programme France 2030.

+ Aide à l'étude du potentiel sur un territoire : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/realisez-diagnostic-potentiel-deploiement-hydrogene-territoire>

- **Appel à projets Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène (Programme des Investissements d'Avenir)**

Avances remboursables et subventions pour des travaux d'innovation améliorant les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages.

Quatre types de projets sont soutenus : briques technologiques, composants et systèmes innovants / pilotes industriels et réseaux pour fourniture temporaire ou localisée d'énergie/ nouveaux véhicules / grands démonstrateurs d'électrolyse d'une puissance supérieure à 20 MW.

Appel à projets ouvert au fil de l'eau jusqu'au 31 décembre 2022.

Consultation et dépôt de candidature sur : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

Vous souhaitez investir pour des transports durables

- **Aide aux études**

- Etude de mobilité durable : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-etudes-matiere-mobilite-durable>

- Diagnostic d'optimisation de flotte de véhicules en TPE/PME : cf dispositif [TREMPLIN PME](#)

- **Appel à projet AURATRANS**

En partenariat avec le pôle de compétitivité CARA, l'ADEME lance l'AAP AURATRANS pour soutenir les études et les investissements dans des technologies ou des solutions organisationnelles nouvelles, afin d'améliorer l'efficacité énergétique et d'intégrer des énergies renouvelables dans les transports de marchandises et de voyageurs, individuels ou collectifs.

AAP clôturé le 14 janvier 2022

- **Appel à projets régional GNVolont'Air Territoires**

Dans la perspective de la création d'une nouvelle station sur votre territoire, vous souhaitez investir dans un ou plusieurs véhicules bioGNV/GNV pour votre collectivité ? Le présent AAP finance le surcoût des véhicules bioGNV/GNV et participe ainsi à l'accélération du déploiement de solutions d'avitaillement économiquement viables dans les zones non encore équipées en stations.

AAP ouvert jusqu'au 12 novembre 2023

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220208/biogmv2022-32>

Objectif CO2, un dispositif financé par le programme des Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le programme Objectif CO2 s'adresse aux transporteurs routiers de marchandises ou de voyageurs, et aux entreprises disposant d'une flotte de véhicules routiers en compte propre. Il permet de réduire durablement la consommation de carburant et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) associées.

- Consultez la liste des professionnels déjà engagés, sur <https://www.objectifco2.fr/>
- Contactez les animateurs du dispositif : <https://www.objectifco2.fr/index/index#contact>

Vous souhaitez investir pour l'économie circulaire



- **Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation**

Ce dispositif permet de financer les équipements en vue d'assurer la collecte préservante, la remise en état ou la réparation d'objets/matériaux en vue de leur réemploi/réutilisation.

Examen des dossiers au fil de l'eau.

Consultation des modalités et dépôt sur :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/financement-equipements-reemploi-reutilisation-reparation-reconditionnement>

+ Aide à l'étude préalable de potentiel : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-reemploi-reparation-reutilisation?cible=79>

- **Aide pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment plastique à usage unique**

Ce dispositif permet de financer les études, les expérimentations préalables ainsi que les investissements permettant la substitution des emballages et contenants à usage unique par un matériau réemployable ou recyclable.

Examen des dossiers au fil de l'eau.

Consultation des modalités et dépôt sur : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/reemploi-reduction-substitution-emballages-contenants-plastique?cible=79>

- **Appel à projets national ORPLAST - Objectif Recyclage PLASTiques**

Deux types d'investissements sont soutenus via cet AAP :

- **ORPLAST Intégration** : adaptation des systèmes productifs permettant l'intégration de matières plastiques recyclées (MPR) dans les entreprises plasturgistes qui transforment la matière première en produits. Les études de faisabilité et les investissements sont éligibles.
- **ORPLAST Régénération** : investissements de recyclage/régénération des plastiques.

Prochaines relèves des dossiers : 1^{er} décembre 2021, 1^{er} avril, **15 septembre 2022**

Consultation et dépôt de candidature sur : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>

+ Aides aux études & tests avant investissements d'incorporation de MPR :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-tests-avant-investissements-incorporer-matieres-premieres-issues>

- **Investissements de recyclage des déchets (dont ORPLAST régénération)**

L'ADEME soutient en priorité les investissements de recyclage (création ou amélioration) des matières plastiques, des textiles, des métaux et des déchets du second-œuvre non inertes. Les autres projets seront également étudiés selon leur pertinence.

Instruction au fil de l'eau

Consultation et dépôt de candidature sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/financement-investissements-recyclage-dechets-dont-orplast-regeneration>

+ Aide à l'étude de faisabilité d'une installation de recyclage :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-prealables-investissements-recyclage-dont-orplast-regeneration-0>

- **Appel à projets national Recyclage des plastiques**

Cet AAP vise le développement des technologies industrielles du recyclage des plastiques en France et la fabrication de matières premières recyclées (MPR) qui se substitueront aux matières premières vierges (MPV), pour notamment soutenir une trajectoire ambitieuse de découplage entre croissance économique et consommation de ressources naturelles. Il est doté de deux volets

- . Volet 1, ouvert : recyclage chimique et enzymatique des plastiques
- . Volet 2, ouverture prévue au 2nd semestre 2022 : recyclage mécanique et réincorporation des plastiques recyclés (ce volet prendra la relève de l'AAP ORPLAST)

Relèves de projets les 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 30 sept 2022, puis 6 janvier, 7 avril et 30 juin 2023

Consultation et dépôt de candidature sur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220114/fr2030rp2022-17>

- **Déploiement du tri sélectif hors foyer**

Ce dispositif soutient les projets d'équipements de tri ou collecte des déchets dans les espaces publics gérés par des opérateurs publics ou privés et dans les ERP ainsi que la signalétique de communication et de formation à destination du public et des équipes de collecte et tri.

Instruction au fil de l'eau jusqu'au 30 juin 2022

Consultation et dépôt de candidature sur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/investissement-equipements-collecte-dechets-issus-conso-hors-foyer?cible=78>

- **Appel à projets régional AURADECHE : création et modernisation des centres de tri / déchèteries professionnelles / installations de recyclage et de valorisation de déchets**

Cet appel à projet s'adresse aux acteurs publics ou privés qui investissent dans des équipements et solutions exemplaires pour la création, l'extension ou la modernisation d'un centre de tri de déchets, d'une déchèterie professionnelle ou d'une installation de recyclage ou valorisation de déchets.

Cet AAP soutient les investissements dans la création ou modernisation d'installations :

- de tri des emballages ménagers et papiers graphiques
- de tri des déchets non dangereux d'activités économiques (DNDAE)
- de tri et de préparation des déchets du BTP en privilégiant la collecte sur les chantiers qui respectent les exigences du « tri 7 flux »
- des déchèteries professionnelles
- des unités de valorisation / recyclage des déchets

AAP clôturé le 14 janvier 2022

+ Aides aux études préalables :

- . Faisabilité territoriale d'un centre de tri de déchets :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/subventions-etudes-realisation-centres-tri-dechets>

- Faisabilité technico-économique d'un centre de tri et de préparation de déchets pour valorisation matière et énergie : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aides-centres-tri-preparation-dechets-valo-matiere-energie>
- Faisabilité d'une installation de recyclage : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-prealables-investissements-recyclage-dont-orplast-regeneration-0>

- **Appel à projets régional AURABIODEC : collecte, tri et valorisation des biodéchets**

Cet appel à projet vise à accélérer la généralisation du tri à la source des biodéchets, diminuer les quantités de déchets admis en installations de stockage et augmenter le taux de valorisation.

- Pour les opérateurs privés collecteurs de biodéchets :
 - Désemballage et déconditionnement
 - Plateforme de compostage accueillant des déchets alimentaires
 - Equipement pour la collecte des biodéchets des professionnels par mobilité douce.
- Pour les entreprises productrices de moins de 10 t/an de biodéchets :
 - Equipement de prétraitement/ traitement en établissement

AAP clôturé le 14 janvier 2022

+ Aide aux études de gestion des biodéchets des acteurs économiques :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-etudes-gestion-biodechets-acteurs-economiques>

- **Aide aux installations de méthanisation**

L'ADEME soutient les projets de méthanisation portés par les entreprises (secteur agricole, agroalimentaire ou autres), permettant de produire une énergie renouvelable à partir de déchets et de valoriser les matières organiques résiduelles par retour au sol.

Examen des dossiers au fil de l'eau.

Consultation et dépôt de candidature sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/financement-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur?cible=79®ion=26>

+ Aide aux études préalables :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-prealables-a-construction-dune-installation-methanisation>

- **Aide aux équipements de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux : « Banaliseurs DASRI »**

Le dispositif soutient l'acquisition et l'installation in situ ou ex situ d'appareils de prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

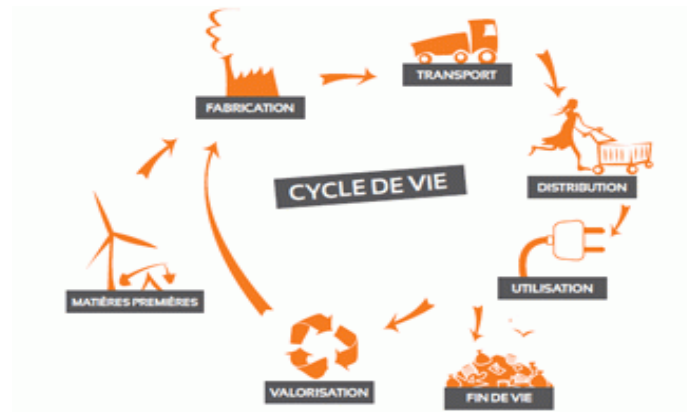
Instruction au fil de l'eau, en coordination ADEME-DREAL

Prochaine et dernière relève des projets le 1^{er} mars 2022

Consultation et dépôt de candidature sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/investissements-equipements-desinfection-dechets-dactivites-soins-a-risques-infectieux>

- **Pack Eco-Conception**



L'objectif de cette offre est de favoriser et d'accélérer la production durable et la mise sur le marché de produits, biens, services éco-conçus, à haute performance environnementale.

- Aides aux PME pour des démarches de découverte de l'éco-conception et la certification environnementale, via le dispositif TREMPLIN PME
Examen des dossiers au fil de l'eau ; se reporter à la section Tremplin du communiqué.
Consultation et dépôt de candidature sur :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/tremplin-transition-ecologique-pme?cible=79>
- Aides aux démarches approfondies d'éco-conception des produits et des services
L'ADEME accompagne ici tous les secteurs d'activité à réaliser des diagnostics ou des études de mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception des produits et des services, dans les secteurs du numérique, de la mode, de l'alimentation, et tout autre secteur.
Aides accessibles au fil de l'eau pour les entreprises de toute taille et tout secteur.
Consultation et dépôt de candidature sur : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-decoconception-produits-services-secteurs-numerique-mode?cible=79>
- Aide aux investissements d'éco-conception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (tous secteurs)
Sont ciblés par ce dispositif les investissements non éligibles à d'autres aides ADEME.
La demande d'aide doit s'appuyer sur un diagnostic préalable des produits/services concernés (de type ACV), qui aura permis d'identifier les impacts environnementaux des produits/services sur leur cycle de vie et d'élaborer et chiffrer le plan d'action visant à réduire significativement les impacts les plus importants.
Aides accessibles au fil de l'eau pour les entreprises de toute taille et tout secteur.
Consultation et dépôt de candidature sur :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale?cible=79>
- Découvrez sur Youtube la mini web-série illustrant les démarches de trois entreprises régionales engagées dans l'éco-conception :
Ep#1 BEABA (01) : <https://www.youtube.com/watch?v=2LulpmQqrXA>
Ep#2 SAINT JEAN (26) : https://www.youtube.com/watch?v=oR_OgSOgYXY
Ep#3 BESSON Chaussures (63) : <https://www.youtube.com/watch?v=YAWHQ5od8S8>
- Consultez le centre de ressources sur le sujet : [Pôle Eco-conception](#).

Vous souhaitez investir dans la transition écologique en tant que PME

- **TREMLIN pour la transition écologique des PME**

Avec 2000 dossiers déposés, la première version de Tremplin PME, prévue pour se terminer fin Juin, a atteint son objectif. Une seconde version du dispositif est désormais déployée pour accompagner les TPE-PME sur un périmètre d'améliorations environnementales redéfini et pour financer, sur la base de forfaits clairement définis, plus d'une trentaine d'actions-types, études et investissements matériels.

Exemples :

- Lutte contre le changement climatique : élaboration ou évaluation d'une stratégie de réduction des GES
- Investissements de chaleur/froid renouvelable pour les bâtiments industriels ou agricoles : chaudière biomasse (< 1200 MWh/an), PAC solarothermique, géothermie ...
- Eco-conception et labélisations : affichage environnemental, préparation à l'Ecolabel Européen de produits/services, ou au Label numérique responsable ...
- Economie circulaire et gestion des déchets : bilan matières, composteurs, achat d'emballages/contenants réemployables (substitution plastique à usage unique) ...

Echéance : 31 décembre 2022

Consultation des modalités et dépôt de candidature :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/tremplin-transition-ecologique-pme?cible=79>

- **Fonds Tourisme Durable (FTD) - Transition écologique des restaurateurs et hébergeurs**

Ce dispositif à destination des TPE/PME des acteurs de la restauration et de l'hébergement touristique en secteur rural, est exclusivement porté par des opérateurs-partenaires sélectionnés par l'ADEME.

Liste des partenaires retenus en Auvergne-Rhône-Alpes (départements couverts) :

- ADT Ardèche (07)
- Chambres de commerce et d'industrie (07, 15, 43, 73)
- ADT Drôme (26)
- PNR du Vercors et Association Isère-Drôme Destination Juniors (26, 38)
- Association Mountain Riders pour établissements sur communes Flocon Vert (38, 73, 74)
- PNR des Volcans d'Auvergne (63).

Un diagnostic Tourisme Durable, réalisé par le partenaire, ouvre droit pour l'entreprise à des aides forfaitaires visant à réduire ses consommations de ressources et maîtriser ses coûts (énergie, eau, déchets...).

Consultation des modalités sur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition?cible=79®ion=26>



Retrouvez l'ensemble des aides et appels à projets de l'ADEME sur
agirpourlatransition.ademe.fr

Vos contacts ADEME en Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Contact	Thématiques – Expertises – Départements
Eliot MAGNIN - 04 73 31 52 84	Décarbonation de l'industrie
Olivier GILLET - 04 72 83 84 50	Energie en entreprises (dépts 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74) Hydrogène dans l'industrie
Pierre LAURENT - 04 73 31 52 94	Energie en entreprises (dépts 03, 15, 42, 43, 63) Méthanisation (dépts 03, 15, 42, 43, 63)
Jacques WIART - 04 72 83 46 09	Méthanisation (dépts 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74)
Nelly LAFAYE - 04 73 31 52 90	Chaufferies bois et Réseaux de chaleur (dépts 03, 15, 42, 43, 63)
Laurène DAGALLIER (à partir du 1er mars 2022)	Chaufferies bois et Réseaux de chaleur (dépts 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74)
Eric GASPARD - 03 88 15 58 92	Ecosystèmes territoriaux Hydrogène
Sybille MEJIA - 04 72 83 09 36	Tremplin pour la transition écologique des PME Tourisme durable Agriculture durable (Bon diagnostic Carbone) Réduction, réemploi, substitution des emballages
Jessica OTRELO DO REGO - 04 72 83 46 21	Eco-innovation Eco-conception - Economie de la fonctionnalité
Claire SAUGUES - 04 73 31 52 91	Tri, collecte et valorisation des Biodéchets Réemploi, réparation, réutilisation (hors substitution des emballages)
Coralie BELICARD - 04 72 83 09 33	Tri des déchets - Déchèteries professionnelles Filière BTP
Léonard BONIFACE - 04 72 83 46 08	Valorisation industrielle des déchets / Intégration de matières premières recyclées / CSR Filière Plastiques

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)